Conseil Municipal n° 03 **Délibération n° 2023-03-04**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 MAI 2023

Le vingt-deux mai deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents:

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire M. BRUNET André, M. BOUIREK Azddine, M. DI-UBALDO Vittorio Adjoints au Maire.

M. CARRERA Yohann, M. CHMIELINSKI Jean, Mme CURTIUS Anick, M. DESCHAMPS Jean-Paul, M. LESOT Richard, M. PANISSET Didier, M. PELLOUX Joël, Mme REIGNIER Sylvie, Mme SEPET Laura Conseillers Municipaux.

Absente ayant donné pouvoir :

Mme FERBUS Carine a donné pouvoir à Mme SEPET Laura

Absente excusée:

Mme NADAUD Sophie

Le Conseil municipal a choisi M. Vittorio DI-UBALDO comme secrétaire de séance.

2023-03-04 FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires : Approbation du compte administratif 2022 : Budget annexe Forêts

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121.21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider la séance relative à l'approbation du compte administratif,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il ne participera pas aux votes, laisse la présidence au premier Adjoint Monsieur André BRUNET, et quitte la salle.

Délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2022 dressés par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable public,

Monsieur André BRUNET, Adjoint aux finances, présente le compte administratif du Budget Annexe Forêts,

Les résultats sont conformes au compte de gestion qui vient d'être approuvé et qui a été établi par le Trésorier.

Délibération n° 2023-03-04

Le compte administratif du Budget Annexe Forêts est arrêté comme suit :

Section de f	onctionnement	W S LOW
Dépenses		1 141.77 €
Recettes		3 889.99 €
Résultat de fonctionnement 2022	Excédent	2 748.22 €
Résultat reporté N-1	Excédent	6 220.17 €
Total	Excédent	8 968.39 €

Section d'i	nvestissement	
Dépenses		0.00 €
Recettes		0.00 €
Résultat d'investissement 2022	Excédent	0.00 €
Résultat reporté N-1	Excédent	224.00 €
Total	Excédent	224.00 €

Résultat cumulé exercice 2022	Excédent	9 192.39 €
		0 102100 0

Monsieur André BRUNET demande au Conseil municipal d'approuver le compte administratif du Budget Annexe Forêts.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité le Compte administratif 2022 du Budget annexe Forêts.

- Nombre de votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le Secrétaire de séance Vittorio DI-UBALDO

Pour extrait conforme, Le 23 mai 2023 Le Maire, Philippe PRUD'HOMME